

Une véritable protection des populations contraintes à la prostitution

Les personnes contraintes à la prostitution sont souvent victimes de conditions de vie extrêmement précaires.

La situation de nombreuses personnes, issues des régions confrontées à une pauvreté socio-économique notoire, est plus que précaire. En effet, ces femmes et ces hommes arrivent dans notre pays, respectivement dans notre Canton, et sont malheureusement livrés à eux-mêmes. Aussi, il devient urgent de mettre sur pied une véritable législation qui leur offrira une protection qui leur garantira :

- la mise en œuvre de mesures de préventions sanitaires et sociales;
- qu'il ne soit pas porté atteinte à la liberté de la personne qui se prostitue;
- que ces personnes ne soient pas victimes de menaces, de violences, de pressions et que l'on ne profite pas de leur détresse ou de leur dépendance pour les livrer à la prostitution;
- une réglementation des lieux, des heures et modalités de l'exercice de la prostitution;
- une base légale pour les interventions policières.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de mettre sur pied une loi relative à l'exercice de la prostitution afin de protéger concrètement et valablement cette population.

Vicques, le 22 juin 2005

Pour le groupe socialiste :

Lorenzo-Fleury Maria